

Mémorandum de la CONAPAC au Président de l'Assemblée nationale

Mots clés: organisations paysannes, budget national, investissement agricole, PDDAA, accords de Maputo

Mémorandum de la confédération nationale des producteurs agricoles du Congo (CONAPAC) au Président de l'Assemblée nationale congolaise.



Auteur(s): Paluku Mivimba, Jacques Mitini, Biuma Rosalie, Kabangu Rosalie, Nkumu Patrice

Date de publication: novembre 2012

Catégorie(s): Politique agricole, planification, décentralisation, recherche scientifique • Dynamique paysanne • Organisation des producteurs agricoles, CONAPAC paysans, FEC • Analyses de marché

Province(s): Kinshasa • Bandundu • Équateur • Province Orientale • Nord-Kivu • Sud-Kivu • Maniema • Katanga • Kasai-Oriental • Kasai-Occidental • Bas-Congo

Partenaire(s): CONAPAC

Nombre de pages: 2

Identification: F-EPCJ-E2-P1-S1-M1-1



La CONAPAC s'interroge sur la décision du Gouvernement de réduire l'allocation allouée à l'Agriculture et au Développement durable quand le pays s'est engagé à développer ce pôle. Par ce memorandum, elle s'adresse donc au Président de l'Assemblée nationale pour réclamer une révision du budget.

Honorable Président,

La CONAPAC, que nous représentons ici, est une confédération d'organisations de producteurs agricoles des 11 provinces représentant l'ensemble du pays.

Elle a pour mission de représenter et défendre, tant au niveau national qu'international, les intérêts des producteurs agricoles congolais pour leur permettre de participer activement à la vie de la société et de s'y épanouir.

Jusqu'à maintenant la CONAPAC a eu de très bons rapports avec le Gouvernement, notamment :

- lorsqu'elle s'est fortement impliquée dans le processus de mise en place de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture et, encore à ce jour, en apportant son appui à la commission d'élaboration des mesures d'application de cette loi ;
- en fournissant au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et à la Primature toutes les données (informations) du Secteur Agricole nécessaires pour l'organisation de la campagne agricole 2012-2013 ;
- chaque fois qu'elle est avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (ou services de sa dépendance) dans les différents ateliers que le gouvernement organise et patronne pour le développement du Secteur agricole tels que, par

exemple, les travaux pour l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole, la Révision de la loi foncière.

Au moment où la communauté nationale des agriculteurs attendaient impatiemment de connaître la part allouée au Secteur agricole lors de la présentation par le Gouvernement du Projet de Budget 2013 devant l'Assemblée Nationale, les membres du Conseil d'Administration de la CONAPAC, en réunion ordinaire dans la capitale (Kinshasa), en ont profité pour examiner ce budget dans ses grandes rubriques et ont constaté ce qui suit et qui constitue la cause du présent mémo.

Dans le Document n° 6 du Projet de Budget de l'État pour l'exercice 2013, remis aux députés nationaux, dans sa partie « Synthèse par Administration » on lit :

« Section 44: Agriculture 80 924 458 115 FC », soit 1,22% du total du budget ;
« Section 45 : Développement rural 34 861 735 635 FC », soit 0,53% du total du budget.

Honorable président,

Les producteurs agricoles ont été surpris, voire indignés, de constater que, au lieu de procéder à une augmentation sensible de la

part du budget allouée à l'Agriculture et au Développement Rural, le Gouvernement de la République a plutôt préféré **réduire** cette allocation en la faisant passer de 3% (2012) à **1,75%** (2013) du total de son Budget.

Inutile de signaler que cette situation constitue, ni plus ni moins, un mépris à l'endroit d'au moins 70% de la population congolaise, qui vit de cette agriculture.

Honorable Président,

Vous n'êtes pas sans savoir que la RD Congo s'est engagée, à travers des accords internationaux, à développer l'agriculture. Et de notre côté, la CONAPAC participe activement aux travaux de mise en place du Programme National d'Investissement Agricole « PNIA » dans le cadre de la Charte du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique « PDDAA ». Et pourtant, cet ambitieux programme d'investissement ne pourra être financé et mis en œuvre que si l'allocation par le Gouvernement Congolais à l'Agriculture a atteint ou tend irrévérablement vers 10% de son budget à l'échéance de 2015.

Honorable Président,

Le Président de la République avait déclaré, le 20/12/2011, dans son discours d'investiture pour son second mandat: «...Tout en saluant ces avancées significatives, vous en appelez à une action urgente pour que des retombées positives s'en fassent rapidement sentir sur le chômage, les revenus des ménages, la satisfaction des besoins sociaux de base, (...), les conditions de vie dans nos villages et la distribution de la justice; bref, sur le social et le vécu quotidien du congolais. **Ce message a été reçu cinq sur cinq.** (...) Véritable pacte pour l'avenir de notre pays, ce projet, qu'en m'accordant vos suffrages vous avez adopté, **vise à faire de la RD Congo un pool d'intelligence et de savoir-faire, un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale** (...), l'objectif ultime étant l'émergence de notre pays. (...) **Dans le secteur agricole, l'autosuffisance alimentaire sera la plus urgente des priorités.** Nous entendons faire de l'Agriculture l'assise principale de notre marche vers la Modernité. Nous aurons, dans ce domaine, une approche pragmatique. Nos compatriotes seront encouragés à **consommer congolais et ceux d'entre eux, qui se montrent déterminés à participer à la reconquête du marché interne, seront encadrés et motivés.** Des efforts seront, par ailleurs, déployés afin de retrouver nos parts de marché perdues à l'échelle internationale, en ce qui concerne les produits tropicaux. L'ambition de notre pays à cet égard est de retrouver sa place parmi les plus grands producteurs et exportateurs de café...»

(Joseph KABILA, Discours d'Investiture, in *Forum des As* n°4016, pp 4-5, du 21/12/2011).

Le Premier Ministre Augustin MATATA PONYO, lors du lancement de la campagne agricole 2012-2013, à Dumi, a annoncé sa volonté d'arriver à doter le Ministère de l'Agriculture d'un montant de cent millions de dollars (USD 100 000 000) pour les activités liées aux campagnes agricoles.

Le Ministre de l'Agriculture et Développement Rural a, dans sa feuille de route, prévu un ensemble d'activités pour la relance de l'agriculture. A notre avis, cette feuille de route ne peut se réaliser que par la mise à disposition des moyens conséquents.

Le Gouvernement, qui s'est donné comme objectif faire de la RD Congo un pays émer-

gent d'ici 2025, se doit de savoir que cet objectif ne peut être atteint que si des moyens importants sont affectés au secteur agricole.

Honorable Président,

Vous serez d'accord avec nous que toutes ces bonnes intentions nécessitent des moyens conséquents.

Les pays, aujourd'hui considérés comme modèles de pays émergents, se sont beaucoup investis dans le développement du secteur agricole. Tel est le cas de la Chine, de l'Inde, du Brésil, etc. Les grandes nations développées, elles-mêmes, telles que l'Australie, les États-Unis ou la France, ont fondé leur économie sur l'agriculture.

Aussi, l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, auxquels la RD Congo a adhéré, surtout l'élimination de la faim et de la pauvreté, passe par un investissement soutenu sur la durée dans les secteurs porteurs comme l'agriculture qui, à elle seule, peut facilement créer environ le tiers des emplois envisageables en RD Congo et ainsi être à la base du développement économique comme le démontrent des études menées localement et sur le plan international.

La lutte contre la pauvreté passe essentiellement par la relance du secteur agricole et rural, auquel on reconnaît une grande capacité de création d'emplois.

En effet, il est démontré qu'une augmentation de 10 % de la production agricole peut se traduire par une diminution de 7 % du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté.

Par la relance du secteur, le Gouvernement entend créer des richesses en milieu rural par une agriculture vivrière du type familial et industriel compétitive.

(Ministère de l'Agriculture, *Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural*, p.27, Kinshasa, 2010)

La RD Congo, qui dispose d'un impressionnant potentiel agricole, devait profiter de sa situation pour se hisser réellement au rang des pays émergents.

Honorable Président,

Le Projet de Budget 2013, tel que présenté par notre Gouvernement, n'envoie aucun signe encourageant, ni vers les producteurs agricoles que nous sommes ni vers les partenaires techniques et financiers qui contiennent à appuyer la population dans le secteur agricole. Si notre Gouvernement ne veut pas investir dans sa propre agriculture pour le bien des congolais, ses partenaires extérieurs le feront-ils?

La CONAPAC, **proteste contre ce budget et demande que le Parlement revoie cette situation en ramenant la part de l'agriculture à 6% dans la perspective de le ramener, d'ici 2015, à 10% pour être en ordre avec les accords de MAPUTO auquel la RD Congo a volontairement souscrit. D'ores et déjà, nous, CONAPAC, préparons une grande campagne d'information pour mobiliser l'ensemble des producteurs agricoles à se joindre à notre protestation.**

Honorable Président,

Nous comptons sur votre sagesse et votre compréhension pour que le présent mémo retienne l'attention particulière de votre auguste assemblée.

Ainsi fait à Kinshasa, le 09/11/2012.

Pour la CONAPAC

1. **PALUKU MIVIMBA Mathusalem** : Président du C.A.
2. **BIUMA Rosalie** : V/Présidente et déléguée pour les OP de Kinshasa.
3. **NKUMU IYELI LIKO Patrice** : membre du C.A. pour la COPADE à l'Équateur.
4. **KABANGU TSHIBOLA Chantal** : membre du C.A. pour les OP du Kasai Oriental.
5. **MITINI ONTUMOS Jacques**: membre du C.A. et Président de la FOPABAND au Bandundu.